



DÉCISION DE LA MAIRE
N°2026/044

DÉCLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES GOULOTTES ET
REMPLACEMENT DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES AVEC
SUPERVISION – COMPLEXE SPORTIF DES JACOBINS – PISCINE
BAPTISTE LHOMMELET

La Maire de la commune de Fleury-les-Aubrais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences pouvant être déléguées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2026/015 du Conseil municipal du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à la Maire, et notamment le point n°4 lui permettant « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'après réexamen du projet, il apparaît que les besoins initiaux nécessitent d'être redéfinis afin de mieux prendre en compte les contraintes techniques, fonctionnelles et les objectifs recherchés.

DECIDE

De déclarer sans suite la consultation, conformément à l'article R2185-1 du Code de la commande publique, pour motif d'intérêt général.

La présente décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations.

A Fleury-les-Aubrais, le **04 AOUT 2026**



C. Canette
Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 04/08/2026
Publié/notifié le : 17/08/2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le

ID : 045-214501470-20260804-2026044-AR



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Saisine possible par l'application informatique "télérécours citoyens" sur le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

0505 TUPA 4 0